

Responsabilité et attestation de la direction

La direction répond de l'intégrité, de la cohérence et de la fiabilité des états financiers et des autres informations contenus dans le présent rapport annuel. Les états financiers ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Nous attestons que nous avons examiné les états financiers et les autres informations contenus dans le présent rapport annuel, et que, à notre connaissance, ils ne contiennent aucune fausse déclaration au sujet d'un fait important, ni n'omettent de déclarer un fait important nécessitant de l'être, et qu'il n'est pas nécessaire de faire une déclaration non tendancieuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, en ce qui concerne la période couverte par les états financiers et le rapport annuel.

À notre connaissance, les états financiers, conjointement aux autres informations financières incluses dans le présent rapport annuel, donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission sur les valeurs mobilières de l'Ontario aux dates et pour les périodes données, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie. La préparation des états financiers comprend des transactions ayant un impact sur la période courante mais qui ne peuvent être conclues avec certitude qu'au cours de périodes ultérieures. Les prévisions et les hypothèses se basent sur des conditions antérieures et actuelles, et sont jugées comme étant raisonnables.

Nous sommes responsables de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne de l'information financière pour la commission. Nous avons conçu un tel contrôle interne de l'information financière, ou nous avons été les instigateurs de sa conception effectuée sous notre surveillance, afin d'offrir une assurance raisonnable en ce qui concerne la fiabilité de l'information financière ainsi que la préparation des états financiers à des fins externes, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Nous avons fait état dans le rapport de gestion de tout changement survenu dans notre contrôle interne de l'information financière au cours de l'exercice, qui a sensiblement touché, ou aurait raisonnablement pu sensiblement toucher, notre contrôle interne de l'information financière.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses obligations en matière d'information financière et de contrôle interne. Les états financiers ont été examinés par le comité de vérification et approuvés par le conseil d'administration. Le rapport du vérificateur général de l'Ontario, qui suit, présente la portée de l'examen et l'opinion du vérificateur au sujet des états financiers.



W. David Wilson
Président et Président-directeur général



A. Kenneth Gibson, comptable agréé
Directeur, Services généraux

Le 9 mai 2007



Rapport du vérificateur

À la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

J'ai vérifié le bilan de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario au 31 mars 2007, l'état du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement ainsi que l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la commission au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

J. R. McCarter, comptable agréé
Vérificateur général
Expert-comptable autorisé

Toronto, Ontario
Le 9 mai 2007

Bilan

Au 31 mars

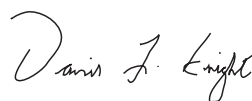
	2007	2006
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	58 770 149 \$	55 900 077 \$
Débiteurs	1 707 830	1 469 999
Charges payées d'avance	777 250	337 761
	61 255 229	57 707 837
FONDS DÉTENUS EN VERTU DE RÈGLEMENTS		
AFFECTÉS ET D'ORDONNANCES (Note 3)	5 611 341	4 700 795
FONDS EN FIDUCIE (Note 4)	16 174 925	8 865 176
ACTIF DU FONDS DE RÉSERVE (Note 5)	32 000 000	32 000 000
IMMOBILISATIONS (Notes 6, 12(b))	3 229 307	4 017 062
	118 270 802 \$	107 290 870 \$
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	10 737 044 \$	9 927 782 \$
Tranche actuelle des obligations en vertu des contrats de locations-acquisitions (Note 12(b))	198 037	139 215
	10 935 081	10 066 997
À LONG TERME		
Obligations en vertu de locations-acquisitions (Note 12(b))	246 743	295 931
Charge de retraite à payer (Note 7(b))	1 409 779	1 231 788
	12 591 603	11 594 716
FONDS DÉTENUS EN VERTU DE RÈGLEMENTS		
AFFECTÉS ET D'ORDONNANCES (Note 3)	5 611 341	4 700 795
FONDS EN FIDUCIE (Note 4)	16 174 925	8 865 176
EXCÉDENT		
FONCTIONNEMENT		
Fonds d'administration générale (Note 8)	51 794 689	50 031 939
Réserve (Note 5)	32 000 000	32 000 000
	83 794 689	82 031 939
SURPLUS D'APPORT	98 244	98 244
	83 892 933	82 130 183
	118 270 802 \$	107 290 870 \$

Fonds pour l'éducation des investisseurs (Note 9)
Engagements et éventualités (Notes 10,12)
Voir les notes afférentes aux états financiers.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMMISSION



W. David Wilson
Président



David L. Knight, FCA
Commissaire

État du fonctionnement et de l'excédent du fonctionnement

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2007	2006
RECETTES		
Droits (Note 8)	67 784 003 \$	79 977 793 \$
Revenu de placement	3 139 931	1 872 001
Divers	143 024	1 199 757
	71 066 958	83 049 551
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux (Note 11)	51 507 726	48 871 068
Administration	5 142 855	5 262 735
Charges locatives (Note 12(a))	5 103 973	4 569 769
Services professionnels (Note 11)	4 826 948	3 826 706
Amortissement	1 771 296	2 329 622
Autres charges	951 410	963 071
	69 304 208	65 822 971
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	1 762 750	17 226 580
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	82 031 939	64 805 359
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À LA FIN DE LA PÉRIODE	83 794 689 \$	82 031 939 \$
Représenté par :		
Fonds d'administration générale	51 794 689 \$	50 031 939 \$
Réserve	32 000 000	32 000 000
	83 794 689 \$	82 031 939 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2007	2006
RENTRÉES (SORTIES) DE FONDS NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES		
Rentrées de fonds provenant du fonctionnement		
Excédent des recettes sur les dépenses	1 762 750 \$	17 226 580 \$
Biens n'affectant pas l'encaisse		
Régimes de retraite	177 991	117 041
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations	3 896	(29 608)
Amortissement	1 771 296	2 329 622
	3 715 933	19 643 635
Évolution du fonds de roulement hors trésorerie :		
Débiteurs	(237 831)	16 722
Charges payées d'avance	(439 489)	24 015
Créditeurs et charges à payer	809 262	1 486 278
	131 942	1 527 015
	3 847 875	21 170 650
Rentrées de fonds provenant du financement		
Remboursements d'obligations en vertu de locations-acquisitions	(147 959)	(29 146)
	(147 959)	(29 146)
Rentrées de fonds provenant des investissements		
Produit de la vente d'immobilisations	615	144 625
Achat d'immobilisations (Note 6)	(830 459)	(1 974 898)
	(829 844)	(1 830 273)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	2 870 072	19 311 231
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	55 900 077	36 588 846
TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	58 770 149 \$	55 900 077 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2007

1. NATURE DE LA SOCIÉTÉ

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « commission ») est une société sans capital-actions qui, en sa qualité d'organisme de réglementation et de tribunal administratif indépendants, surveille l'industrie des valeurs mobilières en Ontario. À titre de société de la Couronne, la commission ne paie pas d'impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables observées dans leur préparation ont été les suivantes :

a) Investissements

Les investissements sont comptabilisés au coût, ce qui correspond approximativement à la valeur marchande.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire au cours de la durée de vie utile estimative des éléments d'actif, à compter de l'exercice suivant l'acquisition, c'est-à-dire :

Mobilier et matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique et applications connexes	2 ans
Améliorations locatives	durée du bail

c) Recettes

Les droits sont constatés au moment de leur matérialisation, soit normalement lors de leur réception.

Le recouvrement des frais des enquêtes est enregistré en tant que rajustement de la dépense leur correspondant à la date de la décision, sauf si la direction détermine que le recouvrement final est très aléatoire, auquel cas le recouvrement est constaté à la réception de la somme due.

d) Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances

Les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances sont comptabilisés lorsque les règlements sont approuvés ou lorsque que les ordonnances sont rendues, sauf si la direction détermine que le recouvrement final est très aléatoire, auquel cas le recouvrement est constaté à la réception de la somme due.

e) Régime d'avantages sociaux des employés

La commission offre des prestations de retraite à ses employés à plein temps en vertu du Régime de pension de retraite de la fonction publique, lequel est un régime de retraite à prestations déterminées interentreprises. La commission le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées, car elle ne dispose pas de suffisamment d'information pour lui appliquer les règles de comptabilisation relatives aux régimes à prestations déterminées.

La commission maintient également pour certains employés à plein temps (note 7(b)) des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation. Elle prend en charge ses obligations et les coûts connexes en vertu de ces régimes de retraite complémentaires sans capitalisation. L'obligation transitoire ainsi que l'excédent des gains ou des pertes actuariels sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres actifs, ou au cours de l'espérance de vie des membres inactifs, censés recevoir des prestations en vertu de ces régimes. Pour les besoins de l'évaluation, des actuaires indépendants déterminent la provision actuarielle et le coût des services rendus au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et à partir des hypothèses les plus probables de la direction.

Les charges des autres avantages sociaux postérieurs au départ à la retraite des salariés ne figurent pas dans l'État du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement, conformément à ce qui est mentionné à la note 13(c).

f) Recours aux estimations

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction fasse des prévisions et des hypothèses ayant des répercussions sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers et sur les recettes et les dépenses déclarées pour la période. Il est possible que les montants réels soient différents de ces estimations.

Notes to the Financial Statements

March 31, 2006

3. FONDS DÉTENUS EN VERTU DE RÈGLEMENTS AFFECTÉS ET D'ORDONNANCES

La commission a un certain nombre d'accords de règlement et d'ordonnances résultant de procédures visant l'application de la loi ; les fonds que la commission reçoit ou doit recevoir au titre de ces règlements ou de ces ordonnances doivent être mis de côté pour être attribués à des tiers de son choix. Le solde comprend un autre règlement de 1 900 000 dollars, qui est soumis à l'approbation du ministre idoine en vertu de la disposition de la *Loi sur les valeurs mobilières* en vigueur au moment de l'approbation du règlement. Les fonds cumulés sont détenus dans un compte en banque distinct, et rapportent un intérêt à un taux équivalent au taux préférentiel moyen mensuel moins 1,75 %.

Au 31 mars 2007, le solde cumulé s'établit comme suit :

	2007	2006
Solde à l'ouverture	4 700 795 \$	2 501 008 \$
Règlements et ordonnances	711 883	2 166 560
Règlements non perçus radiés	—	(89 400)
Intérêts	215 663	122 627
Palements	(17 000)	—
Solde à la clôture	5 611 341 \$	4 700 795 \$
Représenté par :		
Encaisse	5 591 158 \$	4 655 125 \$
Débiteurs	20 183	45 670
	5 611 341 \$	4 700 795 \$

4. FONDS EN FIDUCIE

Au cours de l'année, l'exploitant du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), la Base de données nationale d'inscription (BDNI) et le Système de déclaration électronique des initiés (SEDI) ont versé à la commission le surplus cumulé lié aux opérations du SEDAR, de la BDNI et du SEDI. Les fonds cumulés au 31 mars 2007 se chiffraient à 16 174 925 \$ (8 865 176 \$ en 2006), représentant un total de paiements reçus de 15 464 752 \$ (8 606 532 \$ en 2006) et des intérêts rapportés de 710 173 \$ (258 644 \$ en 2006). La commission doit retenir ces fonds, conformément à des ententes passées entre la Commission des valeurs mobilières de l'Alberta, la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, l'Autorité des marchés financiers, et, dans le cas de la BDNI, l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, lesquels serviront à compenser tout manque à gagner lié aux systèmes, à mettre au point ou à améliorer ces derniers et à réduire les droits de système. Ces fonds sont détenus dans un compte en banque distinct, et rapportent un intérêt à un taux équivalent au taux préférentiel moyen mensuel moins 1,75 %.

5. ACTIF DU FONDS DE RÉSERVE

- Dans le cadre de l'approbation de son statut d'organisme autofinancé, la commission a obtenu la permission de constituer une réserve pour éventualités de 20 millions de dollars pour parer aux manques à gagner et aux dépenses imprévues. Les fonds cumulés au 31 mars 2007 ont été investis en bons du Trésor d'un an auprès de l'Office ontarien de financement.
- Le budget du 2 mai 2000 proposait la fusion de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et de la Commission des services financiers de l'Ontario, organisme qui réglementerait les marchés et les services financiers. Pour créer ce nouvel organisme et en préciser les responsabilités et les pouvoirs réglementaires, une loi doit être adoptée. Au 31 mars 2007, la loi n'avait toujours pas été déposée.

En 2002, le Ministère des finances a autorisé la commission à conserver un montant de 12 millions de dollars, lequel ne peut servir qu'à payer la mise en œuvre de la fusion proposée et est assujéti aux modalités pertinentes convenues avec le Ministère des finances, notamment ce qui suit :

- les fonds sont versés au Trésor en tout ou en partie s'ils ne sont pas requis pour financer les coûts de la fusion;
 - les fonds conservés par la commission sont investis auprès de l'Office ontarien de financement.
- Les placements de réserve sont comptabilisés au coût, tel que décrit à la Note 2(a). Les principaux critères de placement pour la réserve sont la protection du principal et le maintien de la liquidité appropriée afin de répondre aux besoins de trésorerie. L'intérêt sur les placements est affecté au fonctionnement de la commission.

6. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette en 2007	Valeur comptable nette en 2006
Ameublement de bureau	3 425 305 \$	2 913 017 \$	512 288 \$	654 818 \$
Matériel de bureau	580 424	351 491	228 933	286 976
Matériel informatique et applications connexes	13 443 480	12 076 883	1 366 597	1 724 390
Améliorations locatives	7 252 225	6 130 736	1 121 489	1 350 878
	24 701 434 \$	21 472 127 \$	3 229 307 \$	4 017 062 \$

Au cours de l'exercice, le coût total des immobilisations acquises s'est élevé à 988 052 dollars (2 439 190 dollars en 2006), desquels 157 593 dollars ont été achetés au moyen de locations-acquisitions.

7. RÉGIMES DE RETRAITE

- La commission a versé un montant de 2 684 244 dollars (2 498 157 \$ en 2006) au Régime de pension de retraite de la fonction publique pour l'exercice terminé le 31 mars 2007. Ce montant est inclus dans les salaires et avantages sociaux.
- Au 31 mars 2007, les régimes de retraite complémentaires sans capitalisation pour le président et les vice-présidents actuels et précédents avaient une obligation au titre des prestations constituées de 1 311 797 dollars (1 217 986 \$ en 2006) et une responsabilité comptabilisée en matière de prestations de 1 409 779 dollars (1 231 788 \$ en 2006). La charge afférente de la commission pour l'exercice était de 248 910 \$ (169 999 \$ en 2006); cette somme est incluse dans les salaires et avantages sociaux. Des prestations de 70 919 dollars ont été versées durant l'exercice (52 958 \$ en 2006). Au 31 mars 2006, la durée moyenne du reste de la carrière active des salariés bénéficiant de ces régimes allait de 0,85 à 4,59 ans (0,25 à 3,88 ans en 2005) ; les chiffres de 2006 ont servi pour des besoins d'amortissement dans l'exercice 2007. En date du 31 mars 2006, la durée de vie moyenne pour un membre non actif se situait entre 18,13 et 24,22 ans (22,48 ans en 2005). Les principales hypothèses actuarielles adoptées au 31 mars 2007 comprennent un taux d'actualisation de 4,75 % (5 % en 2006) et un taux de progression des salaires allant de 2,1 % à 3 % (2,1 % à 3 % en 2006), s'il y a lieu.

8. LES DROITS

Le barème de tarification de la commission vise à générer des droits qui représentent les dépenses que celle-ci engage pour offrir des services aux participants au marché. Le barème de tarification se fonde sur le concept de « droits de participation » et de « droits d'activité ». Les droits de participation représentent l'avantage que tirent les participants de leur participation aux marchés financiers de l'Ontario. Les droits d'activité représentent le coût direct des ressources en personnel de la commission engagé dans l'exécution de certaines activités demandées par les participants au marché. Conformément au barème de tarification, la commission établit des droits pour une période de trois ans, d'après les frais de réglementation prévus. L'excédent général de fonctionnement prévu au 31 mars 2006 a permis d'établir des droits de participation moins élevés pendant la période de trois ans qui a commencé le 1^{er} avril 2006.

Les droits perçus pour l'exercice terminé au 31 mars 2007 sont les suivants :

	2007	2006
Droits de participation	54 813 878 \$	65 758 682 \$
Droits d'activité	10 731 993	12 126 591
Droits hors délais	2 238 132	2 092 520
Total	67 784 003 \$	79 977 793 \$

9. FONDS POUR L'ÉDUCATION DES INVESTISSEURS

- Le Fonds pour l'éducation des investisseurs (le « fonds ») a été constitué par des lettres patentes de l'Ontario en date du 3 août 2000 à titre de société sans but lucratif ni capital-actions. Le fonds, qui est géré par un conseil d'administration indépendant, a pour mission d'accroître les connaissances et la sensibilisation des investisseurs actuels et éventuels, d'appuyer la recherche et d'élaborer des programmes et des partenariats visant à promouvoir l'éducation des investisseurs. La commission supervise le fonctionnement du fonds à titre de seul membre ayant droit de vote. Le fonds ne paie pas d'impôts sur le revenu.

Notes to the Financial Statements

March 31, 2006

Le fonds n'a pas été consolidé dans les états financiers de la commission. Les états financiers du fonds peuvent être fournis sur demande. Voici les principaux chiffres relatifs à cette entité non consolidée au 31 mars 2007 et 2006 et pour les deux exercices terminés le 31 mars 2007 :

	2007	2006
Situation financière		
Actif total	2 535 910 \$	4 095 205 \$
Passif total	355 542	276 959
Investi dans les immobilisations	1 617 925	788 002
Disponible pour les besoins du fonds	562 443	3 030 244
Actif net total	2 180 368	3 818 246
	2 535 910 \$	4 095 205 \$
Résultats de fonctionnement		
Revenu d'intérêts total	97 277 \$	120 886 \$
Dépenses totales	1 735 155	1 834 640
Déficit des recettes sur les dépenses	(1 637 878) \$	(1 713 754) \$
Flux de trésorerie		
Rentrées de fonds provenant du fonctionnement		
Revenu de placement	104 415 \$	119 996 \$
Sommes versées au titre des initiatives et des frais	(1 393 492)	(1 416 093)
Sommes versées au titre des achats d'immobilisations	(1 123 266)	(342 871)
Baisse nette de la position de trésorerie	(2 412 343)	(1 638 968)
Position de la trésorerie au début de la période	3 296 294	4 935 262
Position de la trésorerie à la fin de la période	883 951 \$	3 296 294 \$

b) La commission a conclu certaines opérations avec le fonds dans le cours normal de ses activités :

i) Le conseil d'administration de la commission autorise des transferts du fonds détenu en vertu de règlements affectés et d'ordonnances au fonds, conformément à l'approbation du ministre et au pouvoir qu'il détient en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*. En 2007, le conseil d'administration de la commission n'a autorisé aucun transfert dans le fonds (0 \$ en 2006).

ii) La commission a un contrat de services de gestion et d'administration avec le fonds, au prix coûtant.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007, la commission a engagé des dépenses totales de 565 788 dollars (553 162 \$ en 2006) dans les services liés au fonds. Le coût total de ces services a été réimputé au fonds. Sur ce montant, 103 327 \$ étaient dus à la commission au 31 mars 2007 (128 234 \$ en 2006).

10. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

a) La commission s'est engagée à payer 45,1 % des manques à gagner annuels découlant des opérations du SEDAR lorsque les frais d'exploitation de ce dernier dépassent les recettes. Le SEDAR est un système de dépôt et de paiement électronique dont se servent conjointement les membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) pour transmettre, recevoir, accepter, étudier et divulguer les documents déposés en version électronique. Le système est géré par un organisme externe au nom des ACVM, en vertu d'un accord signé le 1^{er} août 2004. La Commission des valeurs mobilières de l'Alberta, la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique et l'Autorité des marchés financiers se sont aussi engagées à payer un pourcentage précis du déficit annuel du SEDAR.

Le SEDAR n'a pas enregistré de déficit au cours de l'exercice. Tel qu'indiqué en note 4, la commission détient des fonds en fiducie qui peuvent servir à compenser le manque à gagner du SEDAR, du SEDI et de la BDNI. Au 31 mars 2007, 12 485 730 \$ (8 865 176 \$ en 2006) de fonds totaux détenus en fiducie sont à disposition du SEDAR.

b) La commission est engagée dans différentes poursuites découlant de la conduite normale des affaires. Les règlements y afférents, le cas échéant, seront comptabilisés dans la période où ils auront été conclus. Il est impossible pour le moment de déterminer l'issue et les dispositions de ces poursuites. Toutefois, la direction ne prévoit pas que le règlement de ces poursuites, à titre individuel ou collectif, entraînera d'importantes modifications de la situation financière de la commission.

11. RECOUVREMENT DES FRAIS D'ENQUÊTES

En 2007, la commission a affecté 185 000 dollars (417 327 \$ en 2006) au recouvrement du coût des enquêtes sur les salaires et les avantages sociaux et 34 911 dollars (684 173 \$ en 2006) sur les services professionnels.

12. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE BAUX

a) Fonctionnement

La commission s'est engagée à verser des loyers, comme suit :

2008	–	4 878 084 \$
2009	–	4 922 695 \$
2010	–	4 952 214 \$
2011	–	4 989 674 \$
2012	–	4 966 340 \$
Par la suite	–	2 067 607 \$

b) Fonds propres

La commission a conclu des contrats de location-acquisition pour du matériel informatique. Des contrats de location qui transfèrent dans une large mesure à la commission tous les avantages et les risques associés à la propriété de biens, ou répondent aux critères s'appliquant à la capitalisation d'une location à bail conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, sont comptabilisés comme des contrats de location-acquisition. Un bien est comptabilisé au moment où le contrat de location-acquisition est conclu, tout comme les obligations qui y sont associées, de façon à tenir compte de l'achat et du financement. L'amortissement du matériel informatique enregistré en vertu d'un contrat de location-acquisition est identique à celui du matériel et des applications connexes, comme l'indique la note 2(b). Le total des intérêts débiteurs comptabilisés dans les obligations locatives pour l'exercice se terminant au 31 mars 2007 se monte à 22 581 dollars (6 135 \$ en 2006). Le calendrier des paiements minimums en vertu du contrat de location-acquisition, lequel expire le 28 février 2010, ou avant, s'établit comme suit :

Exercice terminé le 31 mars

2008	218 492 \$
2009	207 235
2010	49 707
Montant total minimum des paiements de location	475 434
Moins : montant représentant un intérêt de 6 %	30 654
Solde dû	444 780 \$

13. TRANSACTIONS AVEC LA PROVINCE D'ONTARIO

Dans le cours normal de ses activités, la commission a conclu des transactions avec la province d'Ontario comme suit :

- La *Loi sur les valeurs mobilières* stipule qu'à la demande du ministre idoine, la commission doit remettre à la province d'Ontario tous les fonds excédentaires que fixe le ministre. Compte tenu du nouveau modèle s'appliquant aux droits, tel que décrit à la note 8, et de la pratique de la commission d'établir les droits selon un cycle de trois ans, la commission n'est plus tenue de verser ses fonds excédentaires tous les trimestres au Trésor. Les fonds excédentaires que la commission garde sont assujettis à des conditions qui doivent être convenues avec le ministère.
- La commission a une entente tripartite avec l'Office ontarien de financement pour faciliter des arrangements bancaires avec une banque de l'Annexe 1.
- Les charges complémentaires de retraite des salariés ont été payées par le gouvernement de l'Ontario et ne figurent pas dans l'État du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement.

14. CHIFFRES CORRESPONDANTS DES EXERCICES ANTÉRIEURS

Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés en conformité avec la présentation actuelle.